

coup sûr que les pêcheurs sont tout à fait persuadés qu'il y aurait lieu d'augmenter la taille minimum. Voici sur quoi je fonde mon raisonnement: le homard qui pèse une livre cette année et vaut 35c. pèserait une livre et quart ou davantage si on le laissait dans l'eau une année de plus et si on lui permettait de muer une fois de plus; sa valeur augmenterait de moitié. A mon avis, le placement en vaut la peine. Je ferai observer au ministre et à ses fonctionnaires qu'ils pourraient se renseigner sans trop de peine auprès des inspecteurs des diverses régions où se pratique la pêche au homard en vue de savoir si, à l'avis des pêcheurs, il y aurait lieu d'accroître la taille des homards.

Je tiens à souligner une fois de plus que les acheteurs américains exigent des homards de deux livres ou deux livres et demie, et plus de la moitié des homards que nous produisons pèsent une livre ou une livre et demie.

L'hon. M. Mayhew: Je crois que le député a raison, en principe. C'est une question fort controversable et qui présente bien des difficultés dans la pratique. Nous éprouvons beaucoup de difficultés à l'heure actuelle à faire respecter la limite par les pêcheurs et nous en aurions encore davantage si nous ajoutions deux pouces à la longueur-limite.

M. Stuart (Charlotte): Le ministre éprouve-t-il cette difficulté à l'égard de la région de la baie de Fundy?

L'hon. M. Mayhew: Je ne voudrais pas déterminer une limite. La seule façon dont on puisse en choisir une serait de faire un sondage Gallup dans la région. Nous pourrions nous renseigner de cette façon.

M. Stuart (Charlotte): Le ministre parle d'un sondage Gallup. Je sais que par le passé le ministère des Pêcheries obtenait ses renseignements par l'entremise d'inspecteurs postés dans les différentes parties des provinces Maritimes. Ces inspecteurs sont en relations avec les pêcheurs et font des rapports qu'ils adressent à Ottawa. On fonde les décisions sur ces rapports.

M. McLure: L'an dernier on a beaucoup parlé de la construction d'un établissement pour le poisson à Hunter-River dans le comté de Queens. On a laissé mourir le projet après avoir fait beaucoup de propagande à ce sujet. On me dit qu'on a promis à l'Île du Prince-Édouard d'y ériger à l'automne une usine de transformation de poisson frais. J'ai ici une lettre de la chambre de commerce de Souris, Île du Prince-Édouard, dans laquelle on dit que cette ville est mieux située que toute autre pour y établir cette usine de préparation

du poisson frais. Le ministère aménagerait-il cet établissement quelque part dans la province?

L'hon. M. Mayhew: Le ministère ne construit pas d'usines où que ce soit; c'est l'industrie privée qui y voit. La Banque d'expansion industrielle a aidé des sociétés faisant le commerce du poisson à ériger ces établissements, mais pas le ministère. On me dit qu'actuellement on projette d'en construire un à Souris, Île du Prince-Édouard. Cependant, on financera probablement cette entreprise avec l'aide de la Banque d'expansion industrielle.

M. McLure: A quel montant s'établirait l'aide financière?

L'hon. M. Mayhew: Je ne puis répondre à cette question. Il faudrait interroger à ce propos les directeurs de la Banque d'expansion industrielle. La société s'adresse à la Banque d'expansion industrielle et fonde sa demande sur la valeur de l'usine. Je ne saurais dire au pied levé quelle aide elle recevrait.

M. McLure: Ne doit-on pas obtenir la recommandation du ministère des Pêcheries avant de pouvoir s'adresser à la Banque d'expansion industrielle?

L'hon. M. Mayhew: Pas du tout.

M. McLure: La société fait sa demande en tant qu'entreprise privée?

L'hon. M. Mayhew: Oui.

(Le crédit est adopté.)

M. Higgins: Monsieur le président, nous pourrions examiner les crédits n^{os} 150 et 151 en même temps, vu qu'ils portent sur le même sujet.

M. le président suppléant: Le comité désire-t-il étudier les crédits n^{os} 150 et 151 en même temps?

Des voix: Entendu!

Services sur les lieux—Inspection—

150. Construction ou acquisition de bâtiments, ouvrages, terrains et nouveau matériel, \$114,475.

Expansion de la pisciculture—

151. Fonctionnement et entretien, \$693,844.

L'hon. M. Mayhew: Voici un des services dont nous sommes particulièrement fiers. Il s'occupe du service des cours d'eau, de la lutte contre les animaux de proie, de la production modifiée des piscifacures, de l'ostréculture et de la culture des palourdes. Je suis sûr que l'honorable député s'intéressera à l'ostréculture, car ce crédit se rattache à l'exploitation de l'établissement ostréicole de l'Île du Prince-Édouard.

M. Catherwood: Une partie de cet argent affecté à l'expansion de la pisciculture est-il